

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON

COMMUNE  
DE  
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **26/3/2016**

que la convocation du Conseil avait été faite 19/3/2016

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

## EXTRAIT

### du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **25 MARS 2016**

L'an deux mil seize

Le **vingt cinq mars** à 20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, TOITOT Salomé, PERNIN Gérard, MULIN Cyril**,

Etaient absents excusés : **COQUARD Cédric et FREZARD Denis**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. PERRUCHE Sylvain** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **Objet : CARTES AVANTAGES JEUNES**

Le Maire propose au Conseil Municipal que la commune pourrait acquérir des cartes avantages jeunes pour les jeunes jusqu'à 18 ans et les étudiants pour un montant de 7 €/carte

Par 9 voix pour, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire et l'autorise à effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire

Frédéric REIGNEY

